

MAPA

Voyage ITALIE 2026/2027 COLLEGE INGRES

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Référence : 2026_INGRES_ITALIE

Marché public passé en vertu des articles R2123-1 et suivants du code de la
commande publique (MAPA)

Représentant du pouvoir adjudicateur : le chef d'établissement du collège Ingres (Etablissement
public local d'enseignement EPLE)

Ce document comporte 5 pages et 1 annexe :

Annexe 1 : Conditions générales d'exécution

Table des matières

1. DÉFINITION DE LA PRESTATION	3
2. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES DES PRESTATIONS	3
3. RESPECT DU CONTENU DU PROGRAMME PEDAGOGIQUE	4
4. ASSURER UNE CONTINUITE DE CONTACT TELEPHONIQUE FIABLE ET PERMANENT	5
ANNEXE 1 AU CCTP	6
1. Période de préparation et calendrier d'exécution	6
2. Etude administrative – notes de calculs – études de détails	6
3. Démarche environnementale	6

1. DÉFINITION DE LA PRESTATION

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) a pour objet de définir les spécifications techniques générales relatives aux voyages et échanges scolaires dans le cas du marché public voyage 2026/2027. Le programme et les contenus pédagogiques sont présents en annexe

Le périmètre du marché comprend les prestations suivantes :

Pour les voyages scolaires :

- Les études techniques préalables ;
- La réservation des moyens de transport à destination du lieu du voyage scolaire (autocars, avion)
- L'hébergement
- Le transport entre les différentes activités
- La billetterie pour les entrées des différents lieux d'activités choisis (musée, parc, parc d'attraction, stade de sport, etc)
- L'assurance voyage
- La possibilité de paniers repas d'urgence en cas d'imprévu.
- La prise en charge de certains repas ou petits déjeuners

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES DES PRESTATIONS

Pour la prestation de transport jusqu'au lieu de destination :

A titre informatif, les caractéristiques minimales des autocars sont les suivantes :

- Un autocar de 63 places avec présence de WC à bord et possibilité de recharge pour 1 ou 2 téléphones pour recharger le téléphone des accompagnants, éclairage tempérée pour les temps de voyage de nuit, avec rideaux autour des fenêtres.
- Un chauffeur parlant la langue française afin de pouvoir dialoguer avec les équipes pédagogiques
- + 1 chauffeur qui permet aux chauffeurs de se relayer sur le trajet
- Temps de pause ou pause toilettes toutes les 2 heures

A titre informatif, les caractéristiques minimales pour le choix du transport par avion sont les suivantes :

- que l'ensemble du groupe de 60 individus soient compris dans le même vol aérien
- avec pas d'escale ou en cas d'escale seulement une escale de 2heures30 maximum.
- une assurance voyage annulation

Pour la prestation d'hébergement (pour les voyages uniquement) :

- Hébergement en famille chez l'habitant
- Une vérification des casiers judiciaires des familles dans lesquelles les élèves vont être hébergées.
- Possibilité de chambre individuelle ou partagées entre plusieurs élèves.
- Accès à l'eau chaude et accès à l'eau
- Famille hébergeant parlant correctement la langue nationale du pays d'accueil pour permettre aux élèves d'échanger dans la langue du pays

Pour la prestation de paniers repas d'urgence ou de petits déjeuners :

- Possibilité d'un repas petit déjeuner unique ou d'un repas/petit déjeuner viande avec alternative végétarienne.

Pour la prestation de transport entre les activités :

Par autocars, les mêmes caractéristiques sont attendus que pour l'autocar pour le trajet longue distance :

- Un autocar de 63 places avec présence de WC à bord et possibilité de recharge pour 1 ou 2 téléphones pour recharger le téléphone des accompagnants, éclairage tempérée pour les temps de voyage de nuit, avec rideaux autour des fenêtres.
- Un chauffeur parlant la langue française afin de pouvoir dialoguer avec les équipes pédagogiques

Pour la prestation de billetterie pour les différentes activités :

- Possibilité de billetterie dématérialisée envoyée à l'adresse mail du référent du pouvoir adjudicateur 2 mois minimum à l'avance ou à défaut confirmation de la réservation au moins 2 mois minimum à l'avance.

3. RESPECT DU CONTENU DU PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Le programme pédagogique devra être respecté afin de permettre une analyse équitable des offres. Les variantes sont également acceptées.

4. ASSURER UNE CONTINUITE DE CONTACT TELEPHONIQUE FIABLE ET PERMANENT

Lors du voyage ou de l'échange scolaire, est attendu pour les urgences à ce que l'établissement, pouvoir adjudicateur puisse contacter à tout moment de la journée à minima de 7h30 à 18h00 avec un interlocuteur référent administratif, chauffeur ou correspondant local afin de pouvoir répondre à n'importe quelle difficulté rencontrée lors du séjour.

Par ailleurs, il est attendu un contact disponible rapidement et efficacement par mail ou par téléphone pour les aspects administratifs et comptables.

ANNEXE 1 AU CCTP

Les mentions qui suivent ont pour objet d'indiquer au titulaire les exigences de réalisation ou les contraintes d'exécution qui s'ajoutent aux dispositions réglementaires et normatives lors de la réalisation des prestations au stade des bons de commande.

1. Période de préparation et calendrier d'exécution

Après réception des offres, l'établissement analysera et classera les offres avant de sélectionner l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse. Une notification sera envoyée au titulaire et aux candidats évincés qui disposeront d'un délai de 7 jours. Après ce délai de sept jours sans recours, l'offre retenue passera en Conseil d'administration pour être signée. Un rendez vous sera ensuite programmé pour échanger sur l'organisation du voyage.

CALENDRIER :

- **1^{er} septembre 2026** Date limite de retour des offres
- **Du 2 au 4 septembre 2026** Analyse et classement des offres
- **4 septembre 2026** Notification du titulaire retenu et des candidats évincés
- **Du 5 au 11 septembre 2026** Délai de sept jours, délai de recours pré-contractuel
- **12 septembre 2026** Finalisation avec le titulaire
- **17 septembre 2026** présentation au CA du budget voyage

2. Etude administrative – notes de calculs – études de détails

Les frais administratifs de gestion et de réservation sont à la charge du titulaire, sur la base des plans de projet et des spécifications fournis.

Si nécessaire, les études d'exécution proposées par l'entreprise titulaire, ainsi que toutes notes de calcul et notes explicatives, seront soumises à l'approbation du service bénéficiaire avant tout commencement d'exécution.

3. Démarche environnementale

Le pouvoir adjudicateur entend s'impliquer fortement dans une démarche de qualité socio-environnementale conformément à l'obligation posée par la loi n°2011-1104 du 22 août 2021 « Climat et résilience ». Ainsi le titulaire devra porter une attention particulière à la démarche environnementale et sociale, soit dans les prestations proposées soit dans la culture d'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de l'entreprise.